

# RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF DU 7<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL de FOURMIES en AVESNOIS VHRS PEA

**02 et 03 Août 2025**

Ce règlement particulier complète ou modifie le règlement standard des rallyes français, *les règles spécifiques des rallyes VHRS et le règlement de la coupe de France des rallyes VHRS 2025*

## **PROGRAMME – HORAIRES**

Le rallye national VHRS est organisé en doublure du 43<sup>ème</sup> Rallye National de FOURMIES en AVESNOIS, il est ouvert à toutes les voitures VHRS. Les articles et parties d'articles non repris dans ce règlement sont identiques au rallye national, qui fera foi en cas de contestation.

Les concurrents du rallye V.H.R.S partiront après le 43<sup>ème</sup> Rallye de FOURMIES en AVESNOIS moderne et ce pour l'ensemble du rallye .

## **ARTICLE 1 : ORGANISATION**

L'Association Sportive Automobile SAMBRE et HELPE organise les 02 et 03 AOÛT 2025 un rallye automobile national de véhicules historiques de régularité sportive (VHRS) en doublure du rallye de FOURMIES en AVESNOIS dénommé :

# 7<sup>ème</sup> RALLYE National PEA de FOURMIES en AVESNOIS VHRS

Ce rallye sera organisé conformément aux règlements de la FFSA.

### 1.1 : Officiels:

**La liste des officiels est identique au rallye national et VHC.**

### 1.2 : Eligibilité:

Ce rallye compte pour le Challenge du rallye de Fourmies en Avesnois 2025 VHRS CUP

- **P: Vérifications:**
- Les vérifications des documents et des voitures auront lieu à l'Hôtel de Ville et sur la Place Verte de FOURMIES. L'ordre et les horaires seront communiqués sur la page face-book de l'ASA Sambre et Helpe,
- Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives et avec sa voiture aux vérifications techniques conformément au programme de chaque rallye. Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux Prescriptions Générales FFSA.

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- - permis de conduire,
- - carte grise de la voiture, (fournir la photocopie de la carte grise, elle servira pour départager les ex-aequo).
- - « laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique.
- - licences en cours de validité.
- - Pour toute demande de Titre de participation à la journée, le demandeur devra fournir, obligatoirement, un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.
- A l'issue des vérifications administratives et techniques les voitures seront **obligatoirement** placées en parc fermé.
- Un briefing oral sera organisé par le directeur de course à 20h00 le vendredi 1 août 2025, hall de l'Hôtel de ville de Fourmies et à cette occasion un briefing écrit sera remis aux équipages. **Tous les équipages autorisés à participer au rallye seront tenus d'assister au briefing.**

## **ARTICLE 2 : ASSURANCES**

Conforme au règlement de la F.F.S.A.

## **ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1 : Demande d'engagement – inscriptions :**

Toute personne qui désire participer au 7<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DE FOURMIES EN AVESNOIS VHRS doit adresser au secrétariat, avant le lundi 21 juillet 2025 (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement jointe en annexe, dûment complétée.

- Les droits d'engagements avec la publicité facultative des organisateurs sont fixés à **386€** comprenant la contribution commissaires de la ligue des HDF et la location du traceur GPS,
  - **316€** pour les équipages (pilote et co-pilote) licenciés à l'ASA SAMBRE /HELPE et pour les équipages dont 1 membre est licencié à l'ASA SAMBRE /HELPE **346€**,
  - **À 772€ sans la publicité facultative des organisateurs** pour tous les équipages.
- **Fournir copie de la 1ère page du PTH**

**3.1.10P** : Le nombre maximum des partants ne sera pas supérieur à **130** voitures. Soit 95 modernes et 15 VHC et 20 VHRS. Si le nombre de VHC et de VHRS est inférieur à 35 partants la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 130 équipages au total. Il en sera de même si le nombre des équipages modernes est inférieur à 95 les équipages VHC et VHRS pourront être ajoutés

## **ARTICLE 4P: VOITURES ET EQUIPEMENTS.**

### **4.1 : Voitures admises**

Sont admises les voitures

- Voiture de Tourisme de série, conformes à la législation routière en France **construites jusqu'au 31 décembre 1996.**
- Voitures de Grand Tourisme de série (GT) conformes à la législation routière en France **construites jusqu'au 31 décembre 1996.**

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

Les voitures doivent être conformes au code de la route des pays traversés.

Un extincteur **de 2 Kg minimum**, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

L'organisateur est libre de décider de l'utilisation ou non de compteurs et d'autres équipements électroniques (à préciser).

Prévoir un classement par type d'équipements autorisés ; par exemple un classement sans aucun compteur ou instruments additionnels et un classement avec équipement électronique...

#### 4.3 : ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

Un parc à plateau est obligatoire, il se situe au site des verrières à Fourmies

#### ARTICLE 5P : PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera portée à la connaissance des concurrents par un communiqué de l'organisation qui sera remis lors de la prise du Roadbook ou lors des vérifications des documents

#### ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES.

##### 6.1 : DESCRIPTION

**Rallye identique au rallye " moderne ".**

##### 6.2 : RECONNAISSANCES.

Les reconnaissances sont autorisées les **samedi 26 juillet, dimanche 27 juillet et jeudi 31 juillet 2025 de 9h00 à 18h00 et le vendredi 01 Août 2025 de 9h00 à 19h00. Comme le rallye national avec les mêmes obligations.**

#### ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA

Le départ sera donné le Samedi 02 Août 2025 après le Rallye National Moderne de Fourmies en Avesnois. Il en sera de même pour le départ de la 2<sup>ème</sup> étape et dans l'ordre du classement de la première étape.

#### 7.2 : Dispositions Générales Relatives Aux Contrôles

7.2.11P : Idem Rallye moderne

**7.3.13P : Aux CH de fin d'étape, les équipages sont autorisés à pointer en avance sans encourir de pénalités.**

7.3.17P : Nouveau départ après abandon / Nouveau départ

Pas de Nouveau Départ en VHRS

#### 7.5 ZONES DE REGULARITE. (ZR)

L'organisateur devra donner les moyennes, (prévoir de diminuer les moyennes d'environ moins 3km/h par temps de pluie faible et de moins 5 km/h par temps de pluie forte. Prévoir aussi de diminuer les moyennes la nuit et sur les deuxièmes passages car les routes sont beaucoup plus sales.

**La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 Km/h**

La ligne de chronométrage arrivée d'une zone de régularité, peut ne pas être celle du road book.

Le point stop pour la fin d'une zone de régularité sur route fermée sera le même que les rallyes VHC et moderne.

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :

-1<sup>ère</sup> infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €

-2<sup>ème</sup> infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera l'exclusion.

#### 7.5.4 : ZONE DE REGULARITE NON EFFECTUEE

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 15 minutes avant le départ du premier concurrent.

#### 7.5.16. INTERRUPTION D'UNE ZONE DE REGULARITE

Lorsque le déroulement d'une zone de régularité sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course pourra prendre le dernier point intermédiaire de chronométrage franchi par tous les concurrents pour établir le classement de celle-ci, ou annuler la zone de régularité.

#### 7.6 PARC FERME

Les concurrents pourront quitter les Parcs fermés de fin d'étape (pointage CH fin d'étape obligatoire) ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 15 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière.

**Il est à noter que pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le code de la route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.**

#### ARTICLE 8 : RECLAMATION – APPEL

Aucune réclamation n'est acceptée

#### ARTICLE 9 : CLASSEMENT

Pour être classés les concurrents doivent pointer obligatoirement aux contrôles horaires des parcs de regroupements et des parcs de fin d'étape et de fin de rallye.

Lors de la publication des classements, l'organisateur n'informerait pas les concurrents de la position des chronométrages intermédiaires, ni des temps idéaux de passage.

Seules les pénalités infligées à ces points intermédiaires seront portées à la connaissance des concurrents.

Le classement général sera fait pour chaque moyenne.

- Moyenne haute
- Moyenne intermédiaire
- Moyenne modérée
- Moyenne basse

#### ARTICLE 10 : COUPES.

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée du rallye situé Place Verte à FOURMIES.